



## LOCATION LOCAL DES JEUNES

Règles à respecter :

1. Il est strictement **interdit de boire de l'alcool et de fumer** à l'intérieur du local des jeunes ainsi qu'à l'intérieur de tout le complexe scolaire
2. La personne qui loue le local des jeunes s'engage à respecter les locaux ainsi que le matériel mis à disposition
3. Les locaux doivent être rendus nettoyés (y compris les WC)

Je soussigné (e)

.....

ai pris connaissance des dispositions ci-dessus et m'engage à les respecter.

Date : .....

Signature du jeune: .....

Signature des parents : .....